

AFFAIRE N° 23/3. - Modification d'une imputation budgétaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre n° 362 du 26 Février 1974, Monsieur le Trésorier Principal m'a fait savoir que les opérations concernant le Jardin de l'Etat, propriété du Département, devaient être imputées :

- en dépenses, au chapitre 911, article 237 ;
- en recettes, au chapitre 911, articles 10 519-60 ; 10 519-62 ; 10 525-21 1 661-50.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du  
 Saint-Jeu, le 22 Avril 1974  
 Pour le Maire  
 le Secrétaire Général  
 signé : J. M. Ballère  
 en copie certifiée conforme  
 Chef de Bureau  
 M. Robier